

Japon

En 2008, l'APD nette du Japon s'est élevée à 9.58 milliards USD, soit une augmentation de 10.7 % en termes réels par rapport à son niveau de 2007, sous l'effet principalement d'une augmentation des contributions aux institutions financières internationales. En pourcentage du RNB, l'APD est passée de 0.17 % en 2007 à 0.19 % en 2008.

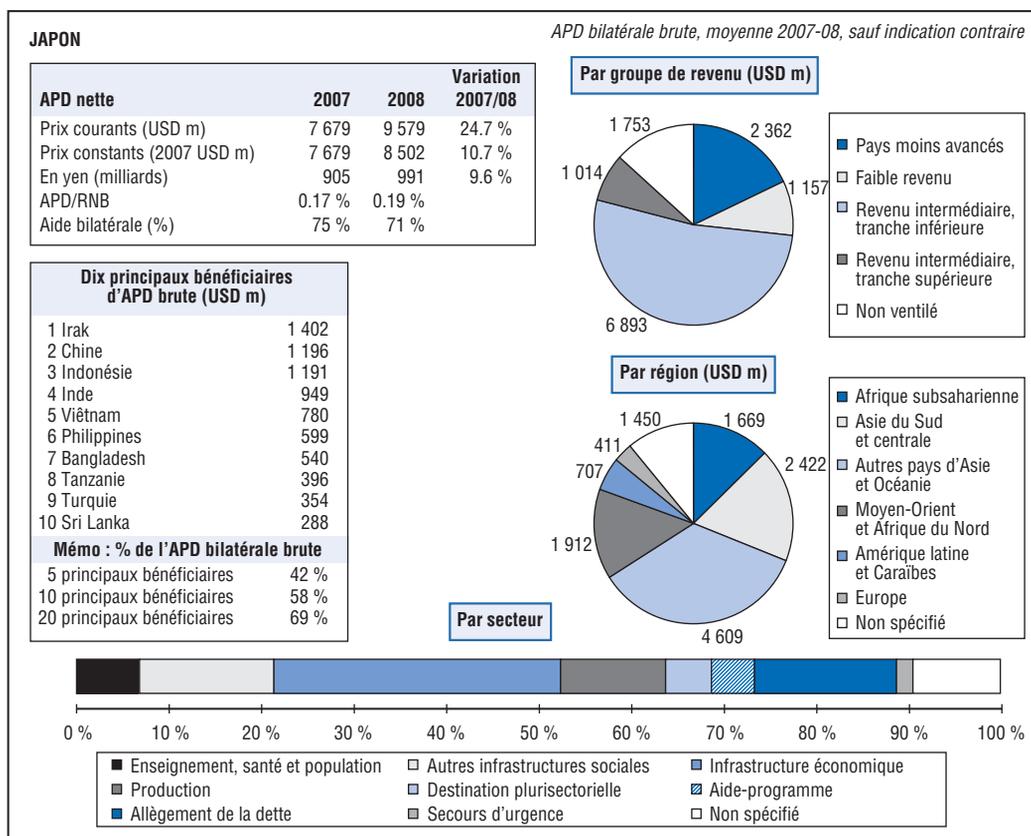
Réformes à l'appui de la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

Centre de la planification et de la coordination globale de l'APD japonaise, le ministère des Affaires étrangères a été restructuré en juillet 2009 pour renforcer davantage encore les fonctions de planification et l'approche fondée sur les pays. La mise en place d'une nouvelle Agence japonaise de coopération internationale (JICA) en 2008 assurera une gestion efficace et souple des programmes de coopération dans leur ensemble. En avril 2009, des versements cibles pour chaque région ont été annoncés pour la première fois et des plans à horizon mobile ont été rendus publics pour chaque pays, leur lancement étant prévu au cours de l'été 2009.

Différentes mesures destinées à améliorer le fonctionnement des missions sur le terrain comprennent le déploiement dans les ambassades en Afrique de coordonnateurs pour la coopération économique, le renforcement des capacités des groupes de travail sur l'APD et des agents basés dans les pays, et le renforcement de l'assistance des services centraux aux ambassades et bureaux de la JICA sur le terrain. Le Japon accorde une grande importance à la prestation de services par les ministères fonctionnels des pays partenaires ainsi qu'à leur rôle dans la planification des politiques et la gestion financière. Essentiel pour parvenir à l'autonomie, le développement des capacités est intégré à tous les aspects de la coopération japonaise et se trouve renforcé par l'élaboration d'un manuel d'évaluation des capacités et de lignes directrices sur la coopération technique, lesquelles s'inscrivent dans la perspective du développement des capacités, ainsi que par la formation des agents de la JICA. Le Japon, aux côtés d'autres donateurs, soutient le renforcement des capacités dans la région Asie Pacifique depuis 2009 à l'aide d'un programme intitulé « *Capacity Development for Development Effectiveness* » (Le renforcement des capacités au service de l'efficacité du développement) afin d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour parvenir à un développement efficace.

Problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du programme d'action en faveur de l'efficacité de l'aide

- Obtenir l'appui solide de l'opinion publique en faveur de la coopération pour le développement est un véritable défi pour le Japon. Cela est de plus en plus important alors que les Japonais sont confrontés aux difficultés économiques découlant de la crise économique et financière mondiale. Le Japon reconnaît que la poursuite sans relâche des efforts entrepris dans le domaine de l'efficacité du développement et des relations avec le public, comme l'éducation au développement, sont essentiels pour obtenir le soutien de l'opinion publique.





Extrait de :
Development Co-operation Report 2010

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/dcr-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Japon », dans *Development Co-operation Report 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2010-24-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.